

## 2 CONDUITE SUR VOIES PUBLIQUES

### 2.1 Conduite sur voies publiques SANS PELLE ARRIERE

Le conducteur doit être en possession du permis correspondant à son engin. Il doit constamment porter sur lui son permis ainsi que la feuille des mines ou toute autre autorisation de mise en circulation pouvant être exigée.

Avant de pénétrer sur la voie publique procéder aux mesures de sécurité suivantes indispensables pour la circulation urbaine ou routière:

- Retirer les deux boulons de sécurité de leurs emplacements de conservation (fig. 9/1), les insérer dans les supports (fig.9/2) et les bloquer par la goupille à ressort.
- Faire descendre la flèche porte-godet sur les boulons de sécurité, la flèche doit reposer sur les boulons.
- Immobiliser les deux leviers de commande dans la cabine avec les dispositifs de blocage (fig.10/ flèches).
- Couvrir la lame ou les dents du godet avec le capot de protection. Brancher l'équipement électrique du capot sur la prise de courant du chariot AR (fig.11/flèche) et vérifier le fonctionnement des clignotants de gabarit.

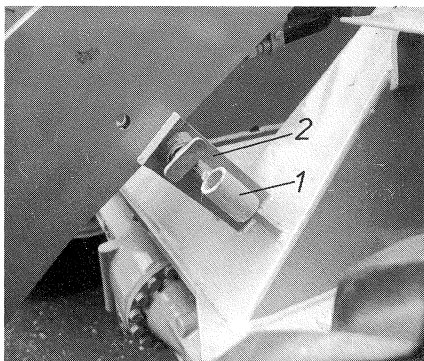


FIG. 9

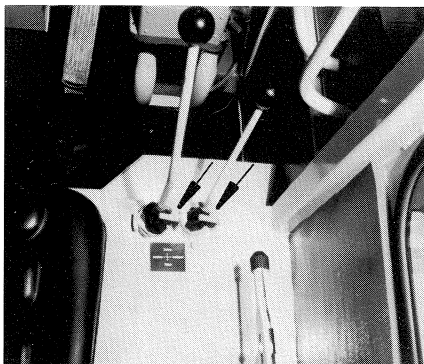


FIG. 10

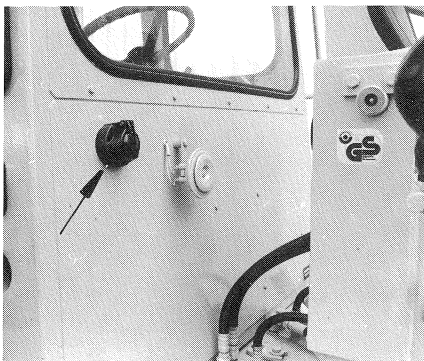


FIG. 11

ATTENTION: IL EST ABSOLU-  
MENT INTERDIT DE CIRCULER  
SUR LA VOIE PUBLIQUE AVEC  
UN GODET REMPLI DE QUOI  
QUE CE SOIT.

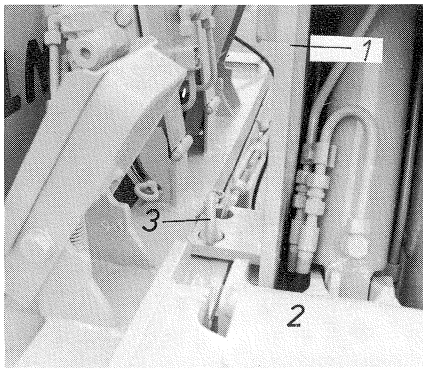


FIG. 12

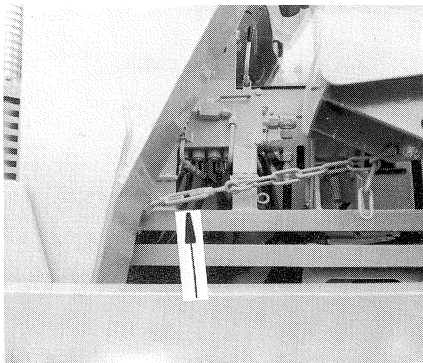


FIG. 13

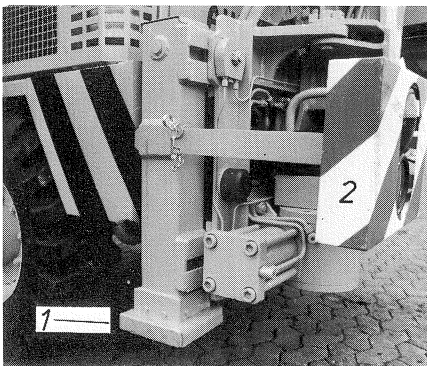


FIG. 14

## 2.2 Conduite sur voies publiques AVEC PELLE ARRIERE

Avant de pénétrer sur la voie publique, appliquer d'abord les mesures de sécurité indiquées au par. 2.1 et ensuite les mesures de protection suivantes:

- Faire pivoter la pelle vers la gauche et la déplacer latéralement. Replier le godet jusqu'à la butée. Réduire au strict minimum la distance entre le bras et la flèche. Relier la flèche (fig.12/1) et le support de pivotement (fig. 12/2) avec le boulon prévu à cet effet (fig.12/3) et le bloquer par la goupille à ressort (ce boulon fait partie des accessoires).
- Accrocher la chaîne à mail-  
lons sur la flèche et le  
godet et bien serrer le  
tendeur (fig.13/flèche).  
Remonter les béquilles  
jusqu'aux butées.Fig. 14/1.
- Fixer le pare-chocs avec son  
équipement d'éclairage exigé  
par le code de la route, sur  
la pelle arrière (fig.14/2).

- Brancher la fiche du câble de ce dispositif d'éclairage exigé par le code de la route, sur la prise de courant (fig.15/flèche) et vérifier le fonctionnement de l'ensemble.

ATTENTION:

Pour un transport de la chargeuse-pelleteuse avec pelle arrière - sur une longue distance - examiner la hauteur totale de chargement. En démontant la pelle arrière, on peut considérablement diminuer la hauteur totale de chargement.

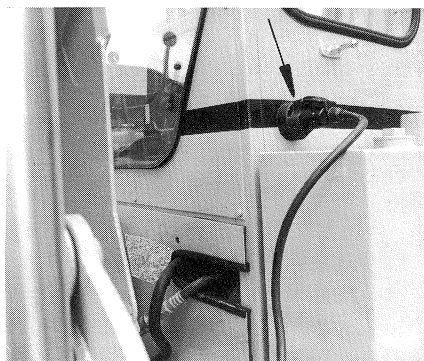


FIG. 15